

**AVIS DE PUBLICITE**  
**2020SDZ002**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE**

**DIRECTION TERRITORALE NORD-EST-UTI CCB**

**COMMUNE DE CHAMOUILLEY**

**Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial**

<b>Publié le</b>	
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	Date : Heure :
<b>Objet de l'occupation</b>	
<b>Lieu</b>	<b>Commune</b> : CHAMOUILLEY <b>Adresse</b> : A l'aval de l'écluse n°55, chemin d'halage <b>Références cadastrales</b> : Domaine public non cadastré section AM, d'une partie terrestre de 30ml par 0.50m de large soit une surface de 15m² et d'un ponton d'amarrage privatif sur l'eau de 12ml par 0.50m de large soit une surface de 6m². <b>PK</b> : 38.8180
<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement</b>	Voir plan
<b>Restrictions</b>	
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Convention d'occupation temporaire
<b>Conditions financières générales</b>	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement : <a href="https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf">https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf</a>
<b>Date de disponibilité prévisionnelle du bien</b>	1er janvier 2021
<b>Durée de la COT/AOT</b>	Durée 5 ans
<b>Critères de sélection</b>	Les critères seront considérés en fonction de la superficie utilisée, de l'enjeu économique lié à la voie d'eau, de l'activité envisagée et de l'offre de prix proposée.
<b>Négociation</b>	Oui
<b>Pièces à fournir</b>	Statuts et Kbis (si société), pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire(s) de l'acte, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et projet proposé ainsi que l'offre de prix. Lien à la tarification domaniale <a href="https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf">https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf</a>
<b>Dépôt des candidatures – Modalités de transmission</b>	La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous et/ou par voie électronique à : <a href="mailto:agence-st-dizier.uti-ccb.dt-nord-est@vnf.fr">agence-st-dizier.uti-ccb.dt-nord-est@vnf.fr</a> en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné.

**Service à contacter pour renseignement**

Voies navigables de France  
34 rue de l'Arquebuse – 52100 SAINT-DIZIER  
agence-st-dizier.uti-ccb.dt-nord-est@vnf.fr  
Céline BADOUILLE : 03-25-06-69-04

